



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 12 avril 2021, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2018-427-1 modifiant le règlement numéro 2018-427 portant sur la collecte, le transport et la disposition des matières.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nomingue, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nomingue, le 10 mai 2021.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 10 mai 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un (10 mai 2021).